

DECRET N° 2010-399 DU 14 SEPTEMBRE 2010

portant titularisation et nomination de six (06)
commissaires de police stagiaires au grade
de commissaire de police de 2^{ème} classe.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 93-010 du 20 août 1997 portant Statut Spécial des Personnels de la Police Nationale ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n°2010-350 du 19 juillet 2010 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2007-465 du 16 octobre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique ;
- Vu** le décret n°2008-111 du 12 mars 2008 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu** le décret n° 59-222 du 15 décembre 1959 portant règlement sur la rémunération, les indemnités et avantages matériels divers, alloués aux fonctionnaires des Administrations et Etablissements Publics de l'Etat et les actes qui l'ont modifié ;
- Vu** le décret n°97-622 du 30 décembre 1997 portant Statuts Particuliers des Corps des Personnels de la Police Nationale ;
- Vu** le décret n°2002-395 du 06 septembre 2002 portant identification des Autorités investies du pouvoir de nomination et de promotion des Fonctionnaires de la Police Nationale dans leurs différents grades ;



Vu le décret n°2010-112 du 28 avril 2010 portant nomination de six (06) élèves Commissaires de Police au grade de Commissaire de Police Stagiaire ;

Sur proposition du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique, suite à l'appréciation de leurs rapports de fin de stage probatoire;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 04 août 2010;

DECRETE

Article 1^{er} : Conformément aux dispositions des articles 44 et 45 de la loi n°93-010 du 20 août 1997 portant Statut Spécial des Personnels de la Police Nationale, les Commissaires de Police Stagiaires ci-dessous cités et dont les manières de servir ont été jugées satisfaisantes au cours de leur stage probatoire, sont titularisés et nommés Commissaire de Police de 2^{ème} classe pour compter du **25 mars 2010**.

Il s'agit de :

- 1- Yannick Botèhoussè LEGBA ;
- 2- Tchélognon Achille MEDAGBE ;
- 3- Assiba Nonkouhoué Chimène LOUGBEGNON ;
- 4- Innoncentia Gertruide APOVO ;
- 5- Oswald Hervé Djidjoho GOUKODADJA ;
- 6- Richard Ghislain Constantin HOUZE.

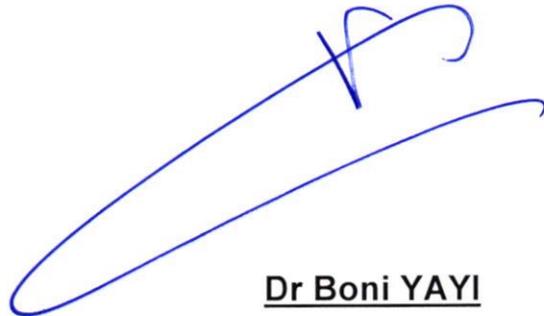
Article 2 : L'incidence financière découlant de la présente nomination sera payée conformément aux conditions définies par les lois de finances en vigueur.



Article 3 : Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application des dispositions du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 14 septembre 2010

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement,
de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination
de l'Action Gouvernementale,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances



Idriss L. DAOUDA

Le Ministre de l'Intérieur,
et de la Sécurité Publique,



Matial SOUNTON

AMPLIATIONS : PR : 04 – SGG : 02 - AN : 01 – CS : 01 - CC : 01 – CES : 01 – HCJ : 01 – HAAC : 01 – MECPDEPPCAG 4- MISP : 04 – MEF : 04 – DGB-CF-DGTCP : 06 – MDN-DSIA-DOPA : 03 – MTFP : 01 – AUTRES MINISTERES : 27 – SGG : 04 – DGID-DGDDI : 02 – BN-DAN-DLC : 04 – GCONB-DCCT-INSAE : 03 – UAC-ENAM-FADESP : 03 – UNIPAR- FDSP – CCIB : 03 - DGPN-DAP-SPRH : 06 - SERVICES RATTACHES ET UNITES DE POLICE : 73 - SYNAPOLICE : 01 - DELEGATION DU PERSONNEL : 01 - INTERESSES : 06 – DOSSIERS INTERESSES : 06 - ARCHIVES : 02 - CHRONO : 01 - JORB : 02.

07 3